

Notes

L'OFFRE DE STUPÉFIANTS EN FRANCE EN 2021

RÉSUMÉ

L'objectif de cette première note de bilan sur l'offre de drogues illicites en France en 2021 est de réaliser un état des lieux contextualisé, fondé sur les principaux indicateurs et données disponibles et destiné à être actualisé chaque année.

Le marché des drogues illicites en France est structuré, d'un point de vue des volumes notamment, autour de quatre produits principaux, à savoir le cannabis, la cocaïne, l'héroïne et la MDMA/ecstasy. Depuis une vingtaine d'années, il est affecté par une offre internationale de drogues illicites dynamique et de plus en plus

diversifiée. Ainsi, l'année 2021 a été marquée par des records de production de cocaïne en Colombie, des niveaux très élevés de production d'opium et d'héroïne en Afghanistan et de drogues de synthèse dans l'Union européenne. En France, les quantités saisies par la police, la gendarmerie et les douanes atteignent, pour l'herbe, la cocaïne et même l'héroïne, des niveaux sans précédent. Par ailleurs, les teneurs des produits qui circulent sur le territoire national, de la résine de cannabis à l'héroïne en passant par la cocaïne et la MDMA/ecstasy, se situent à des niveaux élevés, alors que les prix de détail sont plutôt stables ou en légère baisse.

SOMMAIRE

Une offre internationale en augmentation	2	L'offre de cocaïne en France	6
Considérations générales sur les acteurs de l'offre	2	L'offre d'héroïne en France	8
Précisions méthodologiques	3	L'offre de stimulants de type amphétaminique (STA) en France	10
L'offre de résine et d'herbe de cannabis en France	4	Bibliographie	13

UNE OFFRE INTERNATIONALE EN AUGMENTATION

Le marché des drogues illicites en France est structuré autour de quatre produits principaux : le cannabis (résine, herbe), la cocaïne, l'héroïne et la MDMA/ecstasy. Il existe également une offre et une demande pour de multiples substances comme les amphétamines, le LSD ou celles regroupées sous l'appellation générique de nouveaux produits de synthèse (NPS) (Martinez, *et al.*, 2018). Cependant, compte tenu du très faible niveau de consommation de ces produits dans la population générale, l'offre est peu importante par rapport à celle des quatre produits susmentionnés. Hormis l'herbe de cannabis qui donne lieu à une production hexagonale, les autres substances sont produites hors du territoire national et sont donc importées, pour répondre aux besoins du marché intérieur ou d'autres pays européens, la France étant aussi un espace de transit important. Dès lors, la dynamique de l'offre de drogues en France ne peut être appréhendée sans prendre en considération son inscription dans une offre globale particulièrement importante ces dernières années. En 2021, tous les indicateurs disponibles en matière de saisies, de prix et de teneurs des substances illicites (voir la méthodologie) montrent que le marché français n'échappe pas aux grandes tendances mondiales.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES ACTEURS DE L'OFFRE

Trois types d'acteurs principaux sont au cœur du marché français des drogues illicites. En premier lieu, les réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente de divers produits stupéfiants, soit en gros, soit au détail. Ces réseaux jouent un rôle clé dans l'alimentation du marché français en résine de cannabis depuis une quarantaine d'années. Les évolutions les plus notables ces dix dernières années touchent en particulier à leur mainmise croissante sur le marché de la cocaïne au stade du gros comme du détail (OCRTIS, 2015), et le recours de plus en plus fréquent aux livraisons à domicile ou à des techniques comparables à celles du marketing direct (packaging, promotions, carte de fidélité, etc.) par l'entremise des réseaux sociaux (Gérome et Gandilhon, 2020).

Le deuxième type d'acteurs relève de la criminalité organisée, notamment albanophone et géorgienne, très présente sur les marchés de l'héroïne (OCRTIS, 2017) et des trafics de médicaments de substitution aux opioïdes comme le Subutex® (Balduc et Gandilhon, 2020). Le troisième, enfin, est représenté par les usagers-revendeurs, à la tête de micro-réseaux qui s'approvisionnent, dans le cadre de trafics dits de « fourmis », en particulier aux Pays-Bas ou en Espagne (Gandilhon, 2007).

Il apparaît, au vu des données du ministère de l'Intérieur, que le nombre de personnes interpellées pour trafic de stupéfiants en France a fortement augmenté pendant les dix dernières années. Selon une étude du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), entre 2016 et 2020, près de 44 000 personnes ont été mises en cause en moyenne chaque année par les services de police et de gendarmerie pour trafic de stupéfiants (Gerbeaux et Fabre-Verdure, 2021) : elles étaient deux fois moins nombreuses dix ans auparavant (21 400 en moyenne entre 2005 et 2009) (OCRTIS, 2010). Toutefois, face à des évolutions tributaires de l'activité des services, il est toujours délicat de déterminer ce qui relève d'une « focalisation » plus importante des activités policières ou d'une augmentation objective du phénomène observé.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dresser un état des lieux annuel de l'offre de stupéfiants est un exercice complexe dans la mesure où ce marché est par définition illicite. Si les évolutions de la demande sont plutôt bien connues du fait de l'existence, depuis le début des années 1990, des grandes enquêtes en population générale tant chez les adultes (Baromètre santé) que chez les adolescents (Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense - ESCAPAD) qui permettent de mesurer les prévalences de consommation dans la population française, celles portant sur l'offre dépendent essentiellement d'indicateurs produits par les services en charge de l'application de la loi. Ces **indicateurs clés**, utilisés également par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), sont les suivants :

- **Les quantités saisies et le nombre de saisies de drogues illicites** réalisées chaque année sur le territoire national. Ces données sont publiées par l'Office anti-stupéfiants (OFAST), l'organisme qui a succédé en 2020 à l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). L'indicateur sur les quantités saisies agrège les confiscations réalisées par les douanes, la gendarmerie et la police. En revanche, l'indicateur relatif au nombre de saisies disponible auprès de l'OFAST ne concerne que celles réalisées par la police elle-même ou dans le cadre d'une remise douanière.
- **Les teneurs moyennes en principe actif** des principaux produits stupéfiants (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy). Les données sont fournies chaque année par le Service national de police scientifique (SNPS) qui centralise les résultats d'analyse issus des laboratoires scientifiques de la police et de la gendarmerie nationale. La limite de cet indicateur est qu'il ne permet pas de distinguer les saisies importantes (marché de gros) de celles correspondant au stade du détail.
- **Les prix de gros et de détail** des principales substances illicites sont collectés chaque année par l'OFAST sur la base d'un questionnaire adressé aux services départementaux de police et de gendarmerie.
- **Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)** comptabilisées chaque année par les services de police et de gendarmerie avec le nombre total de personnes mises en cause pour usage ou trafic de stupéfiants. Ces données publiées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur ne permettent pas de distinguer les ILS par produit ayant fait l'objet d'un usage ou d'un trafic illicite.

Ces indicateurs seront contextualisés chaque année dans une note de bilan par les données relatives à la production et au marché des drogues dans le monde et en Europe publiées par l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'EMCDDA. Elles seront par ailleurs enrichies par les observations issues du suivi des tendances du marché réalisées par l'OFDT au sein du REITOX (Réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies) qui réunit les 27 pays de l'Union européenne, la Norvège et la Turquie.

Chacun des quatre grands indicateurs, appréhendé isolément ou d'une année sur l'autre, n'a pas grand sens. Ils doivent, pour permettre de donner des éléments d'analyse pertinents sur la dynamique de l'offre, être mis en regard et en perspective sur une échelle temporelle suffisamment longue. Ainsi, ce qui permet, par exemple, d'affirmer aujourd'hui que l'offre de cocaïne en France est dynamique est que, non seulement les quantités saisies atteignent des niveaux sans précédent, mais aussi que les teneurs moyennes sont en très forte hausse et que les prix de détail et de gros sont stables en termes réels (corrigés de l'inflation) depuis dix ans. Tout cela dans un contexte où la production mondiale et les saisies en Europe sont au plus haut et que la demande nationale, mesurée par les enquêtes en population générale, augmente régulièrement.

L'OFFRE DE RÉSINE ET D'HERBE DE CANNABIS EN FRANCE

Le contexte international et européen

L'offre de cannabis, en France comme dans l'Union européenne, s'articule essentiellement autour de deux produits, l'herbe et la résine, même s'il existe sur le marché d'autres substances tels l'huile ou des dérivés de cannabis fortement dosés en THC (butane hash oil, ice-o-lator ou ice hash¹), mais dont la consommation dans la population générale reste marginale. Estimé entre 25 à 30 millions de consommateurs dans l'année, le marché du cannabis dans l'Union européenne (UE) est le plus important dans l'ensemble du marché des drogues illicites (EMCDDA et Europol, 2019). Il apparaît également en forte progression puisque son chiffre d'affaires aurait crû de près de 30 % entre 2013 et 2017, passant de 9 à 11,6 milliards d'euros (EMCDDA et Europol, 2016, 2019). La résine de cannabis, qui alimente le marché européen, est produite au Maroc, pays qui serait le deuxième producteur mondial derrière l'Afghanistan (UNODC, 2022), tandis que l'herbe de cannabis fait l'objet d'une production importante sur le territoire européen, notamment aux Pays-Bas, en Italie et surtout en Espagne, qui est en 2020 le pays de l'UE où les saisies de plants ont été les plus importantes (EMCDDA, 2022). Depuis quelques années, on assiste à une augmentation de l'offre d'herbe de cannabis au sein de marchés où la résine était traditionnellement hégémonique comme l'Espagne, l'Italie ou la France (Obradovic, 2022). Le phénomène peut être appréhendé à travers les statistiques des quantités de cannabis saisies dans l'Union européenne (incluant la Norvège et la Turquie). Entre 2011 et 2020, les saisies annuelles moyennes de résine ont fortement diminué par rapport à la décennie précédente : 554 tonnes contre 772 tonnes. En revanche, s'agissant de l'herbe, pour les mêmes périodes, la dynamique est inverse : alors que la moyenne annuelle des quantités d'herbe saisies atteignait 96 tonnes avant 2010, elle s'établissait à 221 tonnes dans les années 2010. En 2020, 624 tonnes de résine de cannabis ont été saisies dans l'UE (incluant la Norvège et la Turquie), soit le deuxième niveau le plus élevé depuis 2008, et 212 tonnes d'herbe (EMCDDA, 2022).

Généralités sur le marché français

Avec près de 5 millions d'utilisateurs dans l'année (soit, en 2021, 10,6 % d'utilisateurs actuels parmi les 18-64 ans), le marché de consommation français du cannabis est un des plus importants d'Europe (Le Nézet *et al.*, 2022). Selon la dernière estimation disponible, son chiffre d'affaires s'élevait à 1,2 milliard d'euros en 2017, contre près de 700 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de l'ordre de 72 % (Spilka et Legleye, 2020). Longtemps marqué par l'hégémonie de la résine de cannabis, le marché français connaît, depuis le début de la décennie 2010, une mutation majeure du fait de la montée en charge des consommations d'herbe (Obradovic, 2017), qu'elle soit importée d'Espagne ou des Pays-Bas ou encore produite sur le territoire national (Gandilhon *et al.*, 2019) et notamment en outre-mer (Obradovic, 2020).

Les indicateurs de l'offre de cannabis

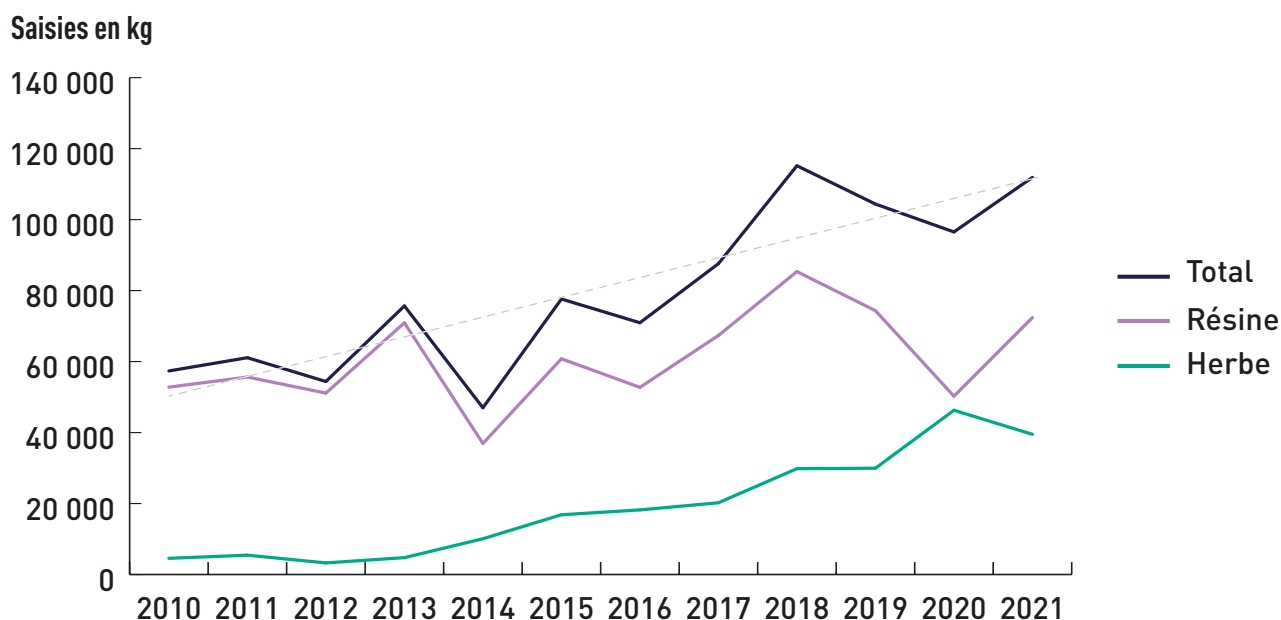
Les saisies de cannabis

Ces mutations du marché français sont perceptibles dans les évolutions des quantités interceptées de résine et d'herbe sur le territoire national. Alors que, dans les années 2000, la moyenne annuelle des saisies de résine et d'herbe atteignait respectivement 65,6 tonnes et près de 4 tonnes, dans les années 2010 elle se situait à 60,5 tonnes pour la résine et à 18,5 tonnes pour l'herbe. En 2021, les saisies d'herbe ont atteint le deuxième niveau le plus élevé jamais observé avec 39,5 tonnes contre 46,3 tonnes en 2020. Les saisies de résine de cannabis avec 72,4 tonnes contre 50,3 tonnes en 2020 – année marquée par la fermeture des frontières entre le Maroc et l'UE consécutives à la pandémie de Covid-19 – renouent avec des niveaux conséquents, 20 % plus élevés que la moyenne de la décennie précédente. En revanche, le nombre de plants de cannabis saisis en 2021, tout en restant à des niveaux importants, (plus de 100 000),

1. Le BHO et l'ice-o-lator désignent à la fois des résines aux teneurs en THC très élevées (en général de 60 à 80 %) et des procédés d'extraction fondés dans le premier cas sur le butane et dans l'autre sur l'eau glacée afin d'obtenir des teneurs plus pures.

est le plus faible depuis 2011². Sur ce total, 55 % des plants saisis l'ont été dans les territoires d'Outre-mer, et en premier lieu en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. En 2020, en métropole et dans les Outre-mer, 3 141 sites de cannabis ont été démantelés dont 60 % opéraient en « intérieur » et 40 % en « extérieur » (OFAST, 2022).

Figure 1. Évolution des quantités saisies de cannabis en France (2010-2022)



Source : OCRTIS/OFAST

Les teneurs en THC du cannabis

En 2021, la teneur moyenne en tétrahydrocannabinol (THC), le principe actif du cannabis analysé par les laboratoires de la police et de la gendarmerie est de 27,7 % contre 26,5 % en 2020 pour la résine de cannabis. Depuis 2011, le taux de THC contenu dans les résines a été multiplié par 2,3. La cause du phénomène résiderait dans l'introduction depuis une dizaine d'années de variétés hybrides de cannabis fabriquées en Europe et revendues aux agriculteurs marocains (Afsahi et Chouvy, 2015). Le même phénomène est observé dans l'Union européenne où les teneurs en THC de la résine de cannabis se situent dans une fourchette comprise entre 17 % et 25 % (EMCDDA, 2022). S'agissant de l'herbe de cannabis, les teneurs moyennes avoisinent 13 %, soit le haut de la fourchette des teneurs courantes enregistrées (entre 7 et 14 %) dans l'UE (EMCDDA, 2022). Depuis 2011, elles ont augmenté de près de 24 % (SNPS, 2022).

Les prix de détail et de gros du cannabis

En 2021, les prix courants de détail de la résine et de l'herbe de cannabis s'élèvent respectivement à 8 et 10 euros le gramme et sont stables par rapport à l'année 2020 (OFAST, 2022). En revanche, ils ont fortement augmenté par rapport au début de la décennie 2010, de près de 60 % pour la résine et de 43 % pour l'herbe. S'agissant des prix de gros, ceux-ci s'élèvent à 3 500 euros le kilogramme pour la résine et 4 250 euros pour l'herbe. Depuis le début de la décennie 2010, le prix de gros courant de la résine a augmenté de près de 40 % et celui de l'herbe de 54,5 % (OFAST, 2022). Toutefois, la hausse du prix de la résine est à relativiser car, si l'on met en relation le prix de détail et la teneur, il apparaît que le gramme de THC « pur » a baissé pour la résine de près de 31 % depuis 2011 (42 euros en 2011 contre 29 euros en 2021).

2. Pendant la décennie 2000, plus de 53 000 plants étaient saisis en moyenne chaque année en France.

Tableau 1. L'offre de cannabis en France, prix et teneurs en 2020 et 2021

	2020	2021	2011-2020 Moyenne annuelle
Cannabis (résine + herbe)			
Quantités saisies (tonnes)	96,6	108,9	78,9
Résine de cannabis			
Quantités saisies (tonnes)	50,3	72,4	65,6
Teneur moyenne (% THC)	26,5	27,7	22
Prix de détail (€/g)	8	8	6,7
Prix de gros (€/kg)	3 500	3 500	2 300
Herbe de cannabis			
Quantités saisies (tonnes)	46,3	39,5	18,4
Teneur moyenne (% THC)	13	12,9	12,2
Prix de détail (€/g)	10	10	9
Prix de gros (€/kg)	4 800	4 250	3 500
Plants de cannabis (unités saisies)	115 365	101 771	136 000

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

L'OFFRE DE COCAÏNE EN FRANCE

Le contexte international et européen

La production de cocaïne est principalement localisée en Amérique du Sud : en Colombie, au Pérou et en Bolivie. Depuis dix ans, cette production ne cesse d'augmenter avec un quadruplement de la production en Colombie (figure 2). En 2021, la production y a atteint 1 400 tonnes (UNODC, 2022). Cette réalité affecte l'UE et la France dans la mesure où la Colombie est le principal pourvoyeur du marché européen. Ainsi, le chiffre d'affaires européen de la cocaïne, le deuxième marché illicite derrière celui du cannabis, aurait doublé entre 2013 et 2020, passant de 5 à 10 milliards d'euros, la dernière estimation n'incluant pas le Royaume-Uni du fait du Brexit. En 2020, les saisies de cocaïne dans l'UE (incluant la Norvège et la Turquie) ont atteint un nouveau niveau record, avec 215 tonnes contre 212 tonnes en 2019 (EMCDDA, 2022), tandis que des données provisoires font état de 240 tonnes pour l'année 2021. En 2010, à titre de comparaison, 86 tonnes étaient saisies dans l'UE et la Norvège (EMCDDA, 2022). L'essentiel du trafic vers l'Europe passe par la voie maritime, le plus souvent par l'entremise des porte-containers. C'est donc dans les grands ports, notamment de la mer du Nord, que les quantités les plus importantes de cocaïne sont saisies. Si Rotterdam a longtemps été la principale porte d'entrée de la cocaïne dans l'UE, c'est désormais Anvers qui occupe cette place. Les saisies y ont été multipliées par 19 depuis 2013, passant de 4,7 tonnes à 89,5 tonnes (Service Public Fédéral Finances de Belgique, 2021). La Belgique et les Pays-Bas sont aussi les principales plateformes de redistribution (hub) de la cocaïne en Europe occidentale devant l'Espagne. Au-delà de ces réalités, une tendance marquante de ces deux dernières années est la découverte de laboratoires de production de cocaïne sur le sol européen aux Pays-Bas, en Belgique et en Espagne notamment (EMCDDA, 2022).

Généralités sur le marché français

Le marché de la cocaïne en France s'est beaucoup développé depuis vingt ans, même s'il reste plus limité que celui du cannabis (OFDT, à paraître). En 2017, on estimait le nombre de consommateurs dans l'année à 600 000 personnes. La proportion d'usagers dans l'année dans la population majeure a fortement augmenté depuis 2000 (1,6 % vs 0,3 %) (Spilka *et al.*, 2018).

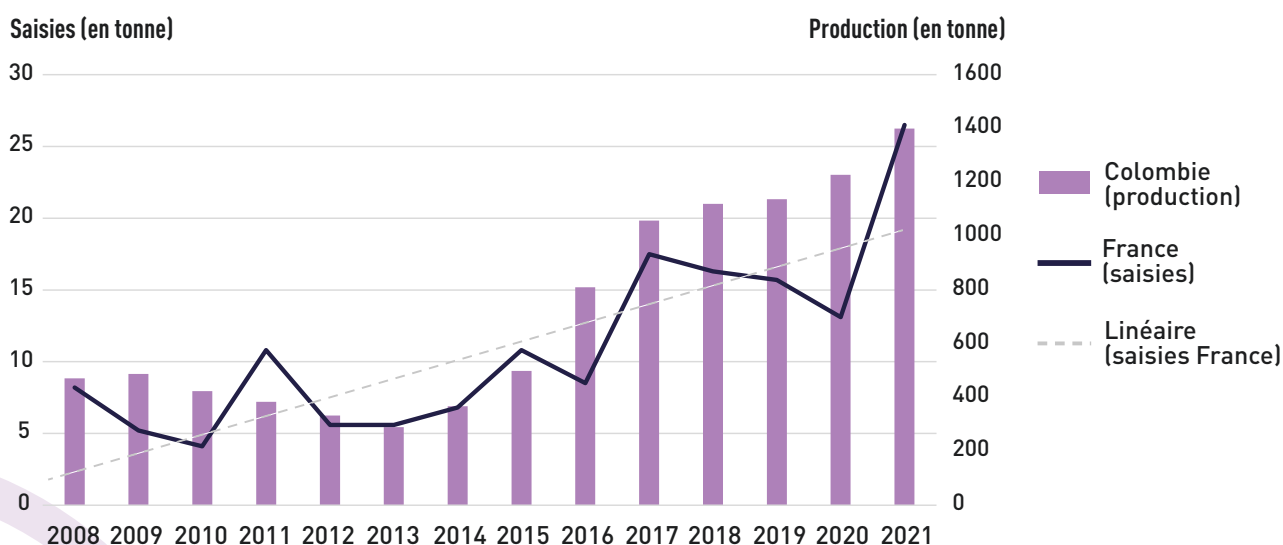
La France, par son positionnement géographique relativement singulier dans l'UE, est particulièrement affectée par les trafics de cocaïne. D'une part du fait de sa situation au cœur de l'Europe occidentale, qui en fait un espace de transit reliant notamment les Pays-Bas et l'Espagne ; d'autre part par sa proximité des grandes zones de production en Amérique du Sud et dans les Antilles à travers les outre-mer. La Guyane joue ainsi depuis une dizaine d'années un rôle important dans le marché métropolitain, tandis que les Antilles françaises sont une zone rebond pour le transport maritime de la cocaïne destinée au marché français (Gandilhon et Weinberger, 2016).

Les indicateurs de l'offre de cocaïne

Les saisies de cocaïne

En 2021, avec 26,5 tonnes contre 13,1 tonnes en 2020, les saisies de cocaïne en France ont atteint un nouveau niveau record dans la continuité d'une tendance qui perdure depuis une vingtaine d'années. Ainsi, la moyenne des quantités saisies en France atteignait près de 2 tonnes dans les années 1990, plus de 5 tonnes dans les années 2000 et environ 11 tonnes dans les années 2010. L'année 2021 a été marquée également par des saisies importantes dans les ports français avec près de 16 tonnes contre plus de 7 tonnes en 2020. Avec plus de 11 tonnes, le port du Havre constitue la principale porte d'entrée de la cocaïne sur le marché français. En l'espace de cinq ans, les saisies y ont été multipliées par trois. Ces données montrent la centralité du vecteur maritime sur lequel, en 2021, 84 % des saisies ont été réalisées. Les saisies sur le vecteur aérien en 2021 ont également été très importantes du fait de la place acquise par la Guyane depuis 2010 dans la configuration des trafics. En 2021, plus de 2 tonnes de cocaïne ont été saisies en Guyane et en métropole et 1 065 mules ont été interpellées contre 924 en 2020 et 1 249 en 2019 (OFAST, 2022).

Figure 2. Production de cocaïne en Colombie et quantités saisies en France



Sources : ONUDC/OCRTIS/OFAST

Les teneurs de la cocaïne

En 2021, la teneur moyenne de la cocaïne analysée par les laboratoires de police et de gendarmerie s'élevait à 66,1 % contre 63,5 % en 2020. La teneur est en très forte augmentation depuis dix ans : au cours de la décennie 2010, elle a augmenté de près de 39 %. Le phénomène est similaire pour les saisies inférieures à 10 grammes, indicateur de la situation du marché de détail. En 2019, la pureté de la cocaïne s'élevait à 60 % contre 27 % en 2011 (SNPS, 2022). Le même phénomène est observé dans l'UE où la fourchette moyenne des teneurs de la cocaïne sur le marché de détail se situe entre 54 et 68 % (EMCDDA, 2022).

Les prix de détail et de gros de la cocaïne

En 2021, le prix courant de détail de la cocaïne consommée en France s'élevait à 66 euros le gramme, contre 65 euros en 2020. Depuis le début de la décennie 2010, le prix de détail est resté stable. Le phénomène est similaire pour les prix de gros. Si l'on prend en compte l'importante augmentation depuis dix ans de la pureté de la cocaïne et de la stabilité de son prix de détail, il apparaît, comme pour la résine de cannabis, que le prix de la cocaïne pure a diminué en France (comme dans le reste de l'Europe). En euros constants, le prix de la cocaïne pure sur le marché de détail aurait diminué de plus de 37 % entre 2011 et 2019.

Tableau 2. L'offre de cocaïne en France, saisies, prix et teneurs en 2020 et 2021

	2020	2021	2011-2020 Moyenne annuelle
Quantités saisies (tonnes)	13,1	26,5	11
Teneur moyenne (%)	63,5	66,1	57,5
Prix de détail (€/g)	66	65	65,5
Prix de gros (€/kg)	33 500	32 500	32 200

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

L'OFFRE D'HÉROÏNE EN FRANCE

Le contexte international et européen

Le marché de l'héroïne dans l'UE est étroitement déterminé par les évolutions de la production en Afghanistan. Ce pays est en effet le premier producteur d'opium et d'héroïne au monde et la source quasi exclusive de l'héroïne consommée dans l'UE. En 2021, la production d'opium, avec 6 800 tonnes, soit 85 % de la production mondiale, se situait à des niveaux historiquement élevés, de même que celle de l'héroïne (UNODC, 2022). En 2019, le marché de l'héroïne dans l'UE était estimé à 7,5 milliards d'euros, au troisième rang derrière le cannabis et la cocaïne (EMCDDA et Europol, 2019). En 2020, les saisies d'héroïne dans l'UE et en Turquie, qui avaient atteint des niveaux élevés entre 2017 et 2019, ont fortement diminué. Cette situation résulte probablement de la fermeture des frontières consécutive à l'épidémie de Covid-19 sur la route terrestre de transport de l'héroïne qui alimente l'Europe depuis l'Afghanistan (Iran, Turquie). Il semble que le trafic ait largement repris depuis : en 2021, la Turquie a enregistré les saisies d'héroïne les plus élevées de son histoire avec 22,2 tonnes (Turkish National Police, Counter Narcotics Department, 2022). Outre les saisies élevées, le phénomène marquant ces dernières années en matière d'offre réside dans l'existence de laboratoires de production d'héroïne en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Tchéquie. En 2020, deux sites de production ont été démantelés en Belgique et deux en Tchéquie (EMCDDA, 2022).

Généralités sur le marché français

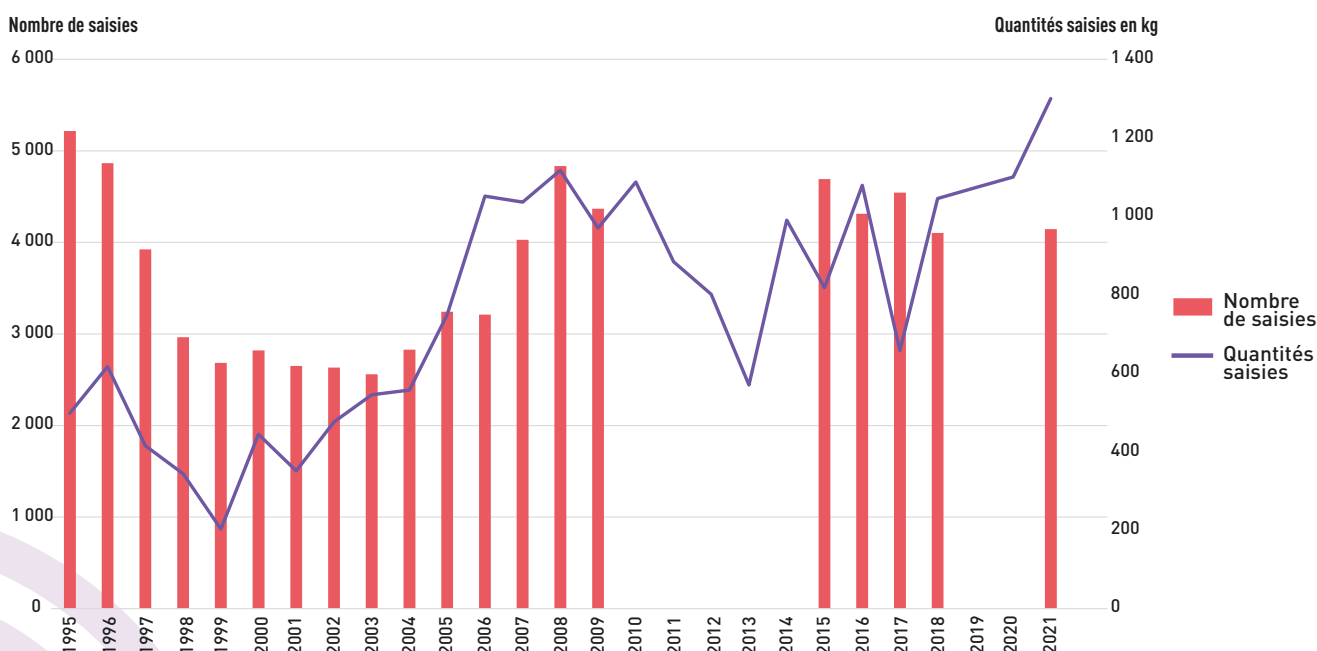
L'introduction en France des traitements de substitution aux opiacés (méthadone, Subutex®) au milieu des années 1990 a eu pour effet de briser la dynamique de la diffusion de l'héroïne, entamée dans les années 1980, et de marquer le début d'un reflux visible, dans les années qui ont suivi, notamment à travers la diminution très nette du nombre de saisies et des interpellations d'usagers et de trafiquants. Cependant, à partir de la seconde moitié des années 2000, les saisies en quantités et en nombre sont reparties à la hausse, attestant de la persistance d'un marché qui reste toutefois peu important par rapport à celui de la cocaïne ou du cannabis. En 2017, parmi les 11-75 ans, le nombre de personnes qui déclaraient en avoir déjà consommé était estimé à 500 000 (OFTD, 2022), tandis que la proportion d'usagers dans l'année dans la population adulte âgée de 18-64 ans était estimée à 0,2 % (Spilka *et al.*, 2018). De plus, le marché de l'héroïne, contrairement à ceux de la cocaïne ou de la résine, est caractérisé par une forte dimension régionale. C'est en particulier dans les territoires périurbains du nord-est de la France que ce marché reste le plus vivace, du fait notamment de la proximité des Pays-Bas, principale zone de redistribution de l'héroïne en Europe occidentale (EMCDDA et Europol, 2019). Un des phénomènes marquants en matière d'offre, outre les niveaux record d'héroïne enregistrés en France ces dernières années, réside dans le rôle croissant, depuis une dizaine d'années, des filières albanophones dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (OCRTIS, 2017).

Les indicateurs de l'offre d'héroïne

Les saisies d'héroïne

En 2021, les quantités saisies d'héroïne en France, avec 1,3 tonne, ont atteint un niveau encore jamais enregistré (OFAST, 2022). Depuis vingt ans, la moyenne annuelle des quantités saisies par décennie augmente régulièrement. Si cette moyenne atteignait 738 kg lors de la décennie 2000, elle se situait à 900 kg dans les années 2010. En outre, en 2021, 4 144 saisies d'héroïne ont été réalisées sur le territoire français par la police nationale. Un examen de leur évolution depuis vingt ans montre qu'elles avaient atteint leur point le plus bas en 2003, avec 2 560 saisies, pour remonter régulièrement jusqu'en 2009 et atteindre le seuil de 4 000, régulièrement dépassé entre 2015 et 2021. Si l'on prend en compte le fait que les données relatives à ces années n'intègrent pas celles de la gendarmerie, contrairement à la période antérieure à 2010, on peut estimer, étant donné le rôle important de la gendarmerie dans les saisies d'héroïne, que leur nombre est largement sous-estimé.

Figure 3. Quantités et nombre de saisies d'héroïne en France



Source : OCRTIS/OFAST. Données non disponibles pour le nombre des saisies entre 2010 et 2014.

Les teneurs de l'héroïne

En 2021, la teneur moyenne de l'héroïne analysée par les laboratoires de police et de gendarmerie s'élève à 16,9 %. Ce niveau est en baisse après le pic enregistré en 2020, soit 20,3 %, et se situe dans le bas de la fourchette des teneurs courantes observées dans l'Union européenne (17-26 %)(EMCDDA, 2022). Toutefois, la teneur moyenne en 2021 reste très élevée au regard de la situation qui prévalait au début de la décennie 2010 quand elle atteignait à peine 10 % (SNPS, 2022).

Les prix de détail et de gros de l'héroïne

En 2021, le prix courant de gros du kilogramme d'héroïne s'élève à 14 500 euros en France. Entre 2010 et 2021, il a augmenté de 21 % (OFAST, 2022). Le prix courant de détail du gramme d'héroïne se situait, à l'inverse, à 30 euros contre 33 euros en 2020. Depuis 2010, il a diminué de 25 %. Les usagers ont donc accès actuellement à un produit moins cher et plus concentré en principe actif qu'il y a dix ans.

Tableau 3. L'offre d'héroïne en France, saisies, prix et teneurs en 2020 et 2021

	2020	2021	2011-2020 Moyenne annuelle
Quantités saisies (kg)	1 100	1 300	900
Teneur moyenne (%)	20,3	16,9	15,4
Prix de détail (€/g)	33	30	65,5
Prix de gros (€/kg)	13 625	14 500	13 337

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

L'OFFRE DE STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINIQUE (STA) EN FRANCE

Le contexte international et européen

Le marché de la MDMA/ecstasy et des amphétamines dans l'UE atteignait, en 2017, 1,5 milliard d'euros, soit 5 % du marché des drogues illicites, pour un nombre de consommateurs dans l'année estimé à 4,3 millions dans la population jeune (15-34 ans) (EMCDDA et Europol, 2019).

Alors que la plupart des substances (résine de cannabis, cocaïne, héroïne), qui sont au cœur du marché européen des stupéfiants, sont produites sur d'autres continents, les drogues dites de synthèse font, avec l'herbe de cannabis, exception. Les Pays-Bas, et dans une moindre mesure la Belgique, sont en effet de gros producteurs de drogues synthétiques. Entre 2015 et 2017, sur les 158 sites de production de MDMA démantelés dans l'UE, 135 l'ont été aux Pays-Bas et 21 en Belgique (EMCDDA et Europol, 2019). Le phénomène le plus marquant est l'émergence récente de laboratoires de production de méthamphétamine aux Pays-Bas où la police néerlandaise a démantelé en 2020 une vingtaine de laboratoires.

En 2020, les saisies de comprimés d'ecstasy dans l'UE ont augmenté, passant de 3,9 millions en 2019 à 4,7 millions, un niveau historiquement élevé. En revanche les saisies de MDMA sous forme de poudre, avec 1 tonne, ont fortement diminué en 2020 par rapport à l'année précédente. Les saisies d'amphétamines, quant à elles, ont augmenté, passant de 15,4 tonnes en 2019 à 21,2 tonnes en 2020 soit le plus haut niveau jamais enregistré. Avec 2,2 tonnes, celles de méthamphétamines en revanche sont beaucoup plus réduites, reflétant une demande européenne limitée. Seules la Tchéquie et la Slovaquie apparaissent comme des marchés conséquents.

Généralités sur le marché français

Le marché des stimulants de type amphétaminique (STA) en France est largement dominé par la MDMA/ecstasy, et ce depuis la fin des années 1990. Entre 2000 et 2017, les consommations dans l'année dans la population adulte ont fortement augmenté tout en restant à un niveau modeste, passant de 0,2 % à 1 % des 18-64 ans (Spilka *et al.*, 2018). En 2017, c'est dans la tranche d'âge des 18-25 ans que les consommations dans l'année étaient les plus importantes, l'ecstasy, à égalité avec la cocaïne, étant le deuxième produit le plus consommé dans cette population. En revanche, les usages d'amphétamines, et a fortiori de méthamphétamines, hormis en Polynésie française (Simon et Valiergue, 2022), peuvent être qualifiés de marginaux. Le marché français des STA est alimenté essentiellement depuis les Pays-Bas par des petites équipes de trafiquants ou des réseaux d'usagers-revendeurs. En 2018, plus de 90 % de la MDMA/ecstasy saisis en France provenaient de ce pays (OCRTIS, 2019). Les seules évolutions significatives observées ont trait à la forme du produit avec l'émergence sur le marché au début des années 2010, de la forme poudre et cristal, dans un contexte de déclin de l'usage de la forme « comprimé » (Gandilhon et Néfau, 2016).

Les indicateurs de l'offre de STA

Les saisies de STA en 2021

Les données publiées sur les saisies de MDMA/ecstasy ne permettent pas de distinguer les comprimés et la poudre, les quantités saisies de poudre de MDMA étant converties en équivalent comprimés. En 2021, avec 1 454 085 comprimés ou équivalent comprimés, les saisies sont en forte augmentation par rapport à l'année 2020, soit 1 227 876, et surtout par rapport à la décennie 2010 où la moyenne des saisies annuelles s'élevait à 1 071 254. En revanche, avec 226 kg, les saisies d'amphétamines et de méthamphétamines sont en très nette diminution par rapport à 2020 où elles s'élevaient à 697 kg. Ce sont les volumes de saisies les plus faibles depuis 2010.

Tableau 4. L'offre de STA en France, saisies, prix et teneur en 2020 et 2021

	2020	2021	2011-2020 Moyenne annuelle
Ecstasy/MDMA			
Quantités saisies (nb éq. comprimés)	1 227 876	1 454 085	1 071 254
Teneur moyenne % (comprimés)	33,5	31,5	34
Teneur moyenne % (poudre)	67,1	68,9	67
Prix de détail (€/cp)	10	10	6,7
Prix de gros (€/cp/1 000)	1 500	1 500	2 550
Amphétamine/Méthamphétamine			
Quantités saisies (kg)	697	226	475
Teneur moyenne amphétamine (%)	29	31	nd
Teneur moyenne méthamphétamine (%)	79	76	nd
Prix de détail amphétamine (€/g)	15	12,5	nd
Prix de gros amphétamine (€/kg)	5 500	5 250	3 500

nd : donnée non disponible

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

Les teneurs de la MDMA/ecstasy

En 2021, la quantité moyenne de MDMA présente dans les comprimés d'ecstasy analysés s'élève à 151 mg, contre 145 mg en 2020. Ce niveau, au regard du seuil de toxicité de 120 mg, est considéré comme très élevé et ne cesse d'augmenter du fait de la tendance à l'augmentation de la masse des comprimés.

S'agissant de la forme poudre de la MDMA, après une forte augmentation des teneurs moyennes observées entre 2011 et 2017, celles-ci ne cessent de diminuer depuis. En 2021, la teneur moyenne en principe actif, le 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine, s'élevait à 59,2 % contre 67,2 % en 2019 et 73 % en 2017 (SNPS, 2022).

Les prix de la MDMA/ecstasy

Les prix de détail courants du comprimé d'ecstasy se sont stabilisés à 10 euros le comprimé après une forte augmentation de son prix lors de la première moitié de la décennie 2010. Un phénomène qui s'expliquerait par les changements observés dans l'aspect des comprimés, plus volumineux et plus dosés en principe actif. En revanche les prix de gros (à partir de 1 000 comprimés) ont baissé de 50 % pendant la dernière décennie passant de 3 000 euros en 2011 à 1 500 euros en 2020. Cette diminution du prix s'expliquerait par les gains de productivité liés à des méthodes plus performantes des laboratoires néerlandais (OFAST, 2022).

Bibliographie

Liens accessibles au 20/12/2022

- Afsahi K., Chouvy P.-A. (2015) Le haschich marocain, du kif aux hybrides. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 8, 8 p.
- Balduc B., Gandilhon M. (2020) La Géorgie et les drogues illicites : trafics, usages et politiques publiques. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 13, 9 p.
- EMCDDA, Europol (2016) EU drug markets report: In-depth analysis. Lisbon, EMCDDA ; Europol, coll. Joint publications, 188 p.
- EMCDDA, Europol (2019) EU Drug markets report 2019. Lisbon, EMCDDA, coll. Joint publications, 260 p.
- EMCDDA (2022) Rapport européen sur les drogues 2022 : tendances et évolutions. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 60 p.
- Gandilhon M. (2007) Le petit trafic de cocaïne en France. *Tendances*, OFDT, n° 53, 4 p.
- Gandilhon M., Néfau T. (2016) La MDMA : une substance emblématique pour une partie de la jeunesse. In : *Jeunes et addictions*, Beck F. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 48-50.
- Gandilhon M., Weinberger D. (2016) Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 9, 8 p.
- Gandilhon M., Spilka S., Masson C. (2019) Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. Paris, OFDT, coll. Théma, 34 p.
- Gerbeaux A., Fabre-Verdure A. (2021) Infractions à la législation sur les stupéfiants : premier état des lieux statistique. *Interstats Analyse*, SSMSI, n° 38, 12 p.
- Gérome C., Gandilhon M. (2020) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances récentes (2019-2020). *Tendances*, OFDT, n° 141, 8 p.
- Le Nézet O., Spilka S., Lahaie E., Andler R. (2022) Les usages de cannabis en population adulte en 2021. *Tendances*, OFDT, n° 153, 4 p.
- Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.
- Obradovic I. (2020) Drogues et addictions dans les Outre-mer. État des lieux et problématiques. Paris, OFDT, coll. Théma, 84 p.
- Obradovic I. (2022) Le cannabis. Paris, La Découverte, coll. Repères Sociologie, 128 p.
- OCRTIS (2010) Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2009 - Stups - Osiris. Paris, Direction générale de la police nationale, Direction centrale de la police judiciaire, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Direction Générale de la Police Nationale, Direction Centrale de la Police Judiciaire, Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, 75 p.
- OCRTIS (2015) Les nouveaux visages du trafic de cannabis, des évolutions profondes susceptibles d'affecter les marchés français et européen. Paris, OCRTIS ; Ministère de l'Intérieur, Direction Centrale de la Police Judiciaire, coll. Note d'information n° 5, 11 p.
- OCRTIS (2017) Les réseaux albanais de trafic de stupéfiants. *Note DEASRI*, n° 11/2017 du 28/12, 4 p.
- OCRTIS (2019) Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2018 relatif aux drogues de synthèse. *Note DEASRI*, n° 12 du 23/07, 21 p.
- OFAST (2022) Prix des stupéfiants en France en 2021, 8 p.
- OFDT (2022) Drogues et addictions, chiffres clés. Paris, OFDT, 8 p.
- OFDT (à paraître) La cocaïne : un marché en essor. Évolutions et réponses publiques en France (2000-2021). Paris, OFDT, coll. Théma.
- Service Public Fédéral Finances de Belgique (2021) La douane saisit 89,5 tonnes de cocaïne en 2021, un nouveau record.
- Simon A., Valiergue A. (2022) La méthamphétamine en Polynésie française. Du problème social au problème public. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 15, 12 p.
- SNPS (2022) Application Stups® : bilan 2021. Paris, Ministère de l'Intérieur, Service national de police scientifique.
- Spilka S., Richard J.-B., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Andler R., Cogordan C. (2018) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017. *Tendances*, OFDT, n° 128, 6 p.
- Spilka S., Legleye S. (2020) Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense. *Tendances*, OFDT, n° 137, 6 p.
- Turkish National Police, Counter Narcotics Department (2022) Turkish drug report 2021. Trends and developments. Ankara, Republic of Turkey, Ministry of Interior, 140 p.
- UNODC (2022) World drug report 2022. Booklet 3 - Drug market trends of cannabis and opioids. New York, United Nations, 123 p.

Remerciements

À l'Office anti-stupéfiants (OFAST) et au Service national de police scientifique (SNPS) pour les données transmises.
À Ivana Obradovic, Anne de l'Épervier et Isabelle Michot.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-63-7

Photo copyrights : © fotofabrika / New Africa (Adobe Stock)

www.ofdt.fr